

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
25	2

Date de la convocation
24 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 8/10/2019
--

et publication le 8/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Madame Monique Pasco donne procuration à Monsieur Alain Guéguen

**Vœu pour la révision du zonage « médecine générale »
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Lors de sa séance du 12 avril 2018, le conseil communautaire a été informé du projet de zonage médecin élaboré par l'ARS. Cette carte a soulevé l'incompréhension des élus du territoire, qui avaient fait part de leur crainte de voir disparaître d'autres médecins généralistes sur la CCKB. Un courrier avait été adressé à M. le Directeur de l'ARS Bretagne, le 13 avril 2018 sollicitant le classement en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), seule zone attractive en matière d'aides et d'exonérations.

Malheureusement cette crainte est confirmée par des éléments factuels :

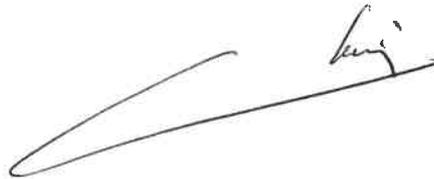
- Récemment, départ d'un médecin généraliste à PLOUGUERNEVEL ; le classement en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC) pénalise les nouvelles installations,
- Non pertinence de la prise en compte de la notion de « bassin de vie », au sens de l'INSEE, pour l'élaboration du zonage (distances importantes, flux de patients, hétérogénéité du territoire...)
- Démographie médicale de 1^{er} recours fragile, en raison de la pyramide des âges (7 médecins de plus de 55 ans),
- Deux situations opposées sur le secteur : la première avec la maison de santé attractive à MAËL-CARHAIX qui a vu l'installation de jeunes médecins et la seconde, dans les secteurs de ROSTRENEN, PLOUGUERNEVEL, GOUAREC, ST-NICOLAS DU PELEM où l'offre en médecine générale est beaucoup plus fragile,
- Absence de projet d'exercice collectif et coordonné reconnu comme tel par l'ARS,
- Une population âgée (15,8% ont plus de 75 ans et 36,4% plus de 60 ans) avec des besoins plus conséquents, d'autant plus que l'absence de médecins généralistes se fait ressentir,
- Une population en situation de précarité, renforcée par des difficultés de mobilité. A titre d'exemple, 38,6% des ménages sont imposés contre 49,3% sur la Bretagne, le taux de pauvreté est de 17,8% contre 11,1% au niveau régional.

A la lecture de ces éléments venant s'ajouter à notre demande conjointe de 2018 (CCKB et Pays COB), il est évident que cette carte fragilise encore plus notre territoire et conduit à une détérioration de l'offre de soins.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire
A l'unanimité :

- Sollicite de nouveau une réécriture du zonage, conformément aux engagements de la revoyure biennale, en prenant en compte les spécificités de notre territoire hyper rural, des populations concernées, de la part prépondérante de la présence médicale dans le maintien des services à la personnel / au public,
- Demande par conséquent un classement en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).

Le Président,
Jean-Yves Philippe

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JY Philippe', is written over a long, thin horizontal line that serves as a signature line.